

**COMPTE RENDU DE SÉANCE  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA RÉGION DE GUEBWILLER**

**RÉUNION DU  
5 juillet 2018**

**Le Conseil de Communauté :**

**Point 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU 31 MAI 2018**

approuve le procès-verbal de la séance du  
31 mai 2018

**Point 2. FINANCES**

**2.1- Budgets Supplémentaires 2018 (BF)**

**2.1.1- Budget Supplémentaire Assainissement  
2018 (M49)**

examine et approuve le Budget Supplémentaire  
Assainissement 2018 (M49)

**2.1.2- Budget Supplémentaire Eau potable  
2018 (M49) (BF/PF)**

examine et approuve le Budget Supplémentaire  
2018 Eau potable (M49)

**2.1.3- Budget Supplémentaire Aire d'Activités  
du Florival 2018 (M14)**

examine et approuve le Budget Supplémentaire  
Aire d'Activités du Florival 2018 (M14)

**2.1.4- Budget Supplémentaire Pépinière  
d'entreprises du Florival 2018 (M4)**

examine et approuve le Budget Supplémentaire  
2018 Pépinière d'entreprises du Florival (M4)

**2.1.5- Budget Supplémentaire Camping Le  
Florival 2018 (M4)**

examine et approuve le Budget Supplémentaire  
Camping Le Florival 2018 (M4)

**2.2- Fonds national de Péréquation des  
ressources Intercommunales et Communales  
(FPIC) 2018 (BF)**

- prend acte du montant de la participation au  
FPIC
- retient le régime de répartition de droit  
commun pour 2018
- autorise Monsieur le Président ou son  
représentant à signer l'ensemble des pièces  
nécessaires à la bonne exécution de la  
présente délibération

**2.3- Constitution d'une Commission des  
Finances (AB)**

constitue la Commission des Finances ~~telle que~~  
~~précitée~~

**Point 3. ACTIVITÉS LIÉES AU BUDGET  
GÉNÉRAL**

**3.1- Prise de la compétence facultative  
Animation sportive – Modification des statuts de  
la CCRG (ERB)**

- se prononce en faveur de la prise de  
compétence facultative Animation sportive :  
soutien financier aux associations sportives,  
établissements scolaires et collectivités  
utilisateurs des équipements intercommunaux,  
à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019
- adopte les nouveaux statuts modifiés de la  
CCRG
- invite les Conseils Municipaux des communes  
membres à se prononcer sur les nouveaux  
statuts de la CCRG tels que proposés et à  
déclarer d'intérêt communautaire l'ensemble  
des compétences qui y sont mentionnées
- habilite Monsieur le Président à notifier la  
présente délibération aux communes  
membres et à solliciter, le cas échéant, auprès  
de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, la  
validation des statuts modifiés

**3.2- Désignation d'un Délégué à la  
Protection des Données (DPD) dans le cadre du  
Règlement Général à la Protection des Données  
(RGPD) (AB)**

- valide l'adhésion de la CCRG au service  
mutualisé du Délégué à la Protection des  
Données telle que proposée
- habilite Monsieur le Président à signer la  
convention de mise à disposition de  
personnel, la lettre de mission du Délégué à la  
Protection des Données (en annexe de la  
convention) et tout document s'y rapportant
- inscrit la dépense au Budget Général M14 lors  
d'une prochaine Décision Modificative

L'intégralité du procès-verbal peut être consultée en mairie ou au siège de la Communauté de Communes,  
1 rue des Malgré-Nous à Guebwiller, aux heures d'ouverture des bureaux  
ou sur le site Internet de la CCRG ([www.cc-guebwiller.fr](http://www.cc-guebwiller.fr)).

Références : articles L5211-3, L2131-1 et L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

### **3.3- Accessibilité des bâtiments de la CCRG (MG)**

- valide les travaux de mise en 2018/2020
- autorise Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de subventions et signer tout document s'y rapportant

### **3.4- Rapport du Président sur le fonctionnement des services – Exercice 2017**

valide les rapports annuels d'activités des services de la CCRG pour l'année 2017

## **Point 4. EAU POTABLE**

### **4.1- Exonération de 100 mètres cubes d'eau potable pour les communes (PF)**

valide l'exonération de 100 m<sup>3</sup> d'eau potable par an pour les 19 communes

### **4.2- Affectation du résultat de l'exercice 2017 du Syndicat Intercommunal de production et de distribution d'Eau Potable de la Lauch (SIEP de la Lauch) (PF)**

valide l'affectation des résultats comme suit :

- 190 411,06 € : excédent maintenu en section de fonctionnement (article 002, opération budgétaire)
- 539 005,80 € : excédent maintenu en section d'investissement (article 001, opération budgétaire)
- 28 181,54 € : affectés en report à nouveau créditeur (article 110, opération non budgétaire)

### **4.3- Convention de refacturation de l'étude de l'Aire d'alimentation des captages du SIVOM de l'Ohmbach, de la Ville de Rouffach et de l'Hôpital de Rouffach (PF/DM)**

- valide la convention de refacturation
- habilite Monsieur le Président à signer la convention de refacturation et tout document s'y rapportant

## **Point 5. CENTRE AQUATIQUE**

### **5.1- Construction du Centre Aquatique – Convention de servitudes avec Enedis (CM)**

- valider le principe du conventionnement avec Enedis
- autorise Monsieur le Président à signer la convention de servitudes et tout document s'y rapportant

### **5.2- Autorisation d'Occupation Temporaire du restaurant du Centre Aquatique du Florival Nautilia (SV)**

valide l'attribution de l'Autorisation d'Occupation Temporaire à la SAS Tart' Art Bar et autorise Monsieur le Président à signer la convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire et tout document s'y rapportant

### **5.3- Projet de fonctionnement du Centre Aquatique – Grille tarifaire et budget (SV)**

le Conseil de Communauté est informé du projet de fonctionnement, de la grille tarifaire et du budget du Centre Aquatique

## **Point 6. AFFAIRES ÉCONOMIQUES (ML)**

### **6.1- Levée de restriction au droit de disposer d'un terrain sis dans l'Aire d'Activités du Florival – SCI Maelle**

- renonce à son droit à la résolution et à la restriction au droit à disposer
- donne mainlevée pure et simple de l'inscription précitée
- habilite Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ladite mainlevée

### **6.2- Vente d'un terrain dans la Zone Artisanale de l'Aire d'Activités du Florival à la société Désinfection Hygiène Médicale Alsace (DHM Alsace)**

- autorise la vente de la parcelle à la société Désinfection Hygiène Médicale Alsace dont le Gérant est Monsieur David Tritz ou à toute personne physique ou morale s'y substituant
- autorise Monsieur le Président à signer l'acte de vente correspondant

## **Point 7. ENVIRONNEMENT**

### **7.1- Professionnels et demandes d'exonération de la RIOM – Modification du règlement de facturation (VH)**

valide la modification du règlement de facturation, avec une application au 1<sup>er</sup> janvier 2018, et habilite Monsieur le Président à prendre toute décision relative aux demandes d'exonération mentionnées à l'article 2.2.1 du règlement de facturation

### **7.2- Éco-mobilier pour la collecte des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) (AA)**

- valide le principe de contractualisation avec Éco-mobilier pour la période 2018-2023
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat, ainsi que tout document s'y rapportant

**7.3- Rapport d'activité de la société FloRIOM SPL – Exercice 2017 (SB)**  
*examine le rapport d'activité 2017 de FloRIOM SPL*

**Point 8. PAYS D'ART ET D'HISTOIRE – CONVENTION DE FINANCEMENT DU CENTRE D'INTERPRÉTATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (CIAP) AVEC LA DRAC GRAND EST (CRM)**  
*autorise Monsieur le Président à signer la convention de financement du CIAP avec la DRAC Grand Est*

**Point 9. RESSOURCES HUMAINES**

**9.1- Convention de mission d'inspection pour l'application des règles d'hygiène et de sécurité (MG)**

- *valide le conventionnement avec le Centre de Gestion du Haut Rhin pour la mission d'inspection pour l'application des règles d'hygiène et de sécurité*
- *inscrit les crédits nécessaires au Budget Général, article 6226, fonction 020*
- *autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout document y afférent*

**9.2- Proposition de réorganisation de l'Équipe Technique (PM/SR)**

*valide les propositions de réorganisation de l'Équipe Technique et habilite Monsieur le Président à signer tout document se rapportant aux décisions*

**9.3- Création de poste (NS)**

- *crée un poste d'Adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet (50 %) pour les besoins du service Environnement, avec effet au 12 juillet 2018*
- *modifie le tableau des effectifs*
- *autorise Monsieur le Président à prendre et signer tout acte se référant à la proposition et nécessaire à son application*
- *procède à la déclaration de création du poste auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin*
- *inscrit la dépense correspondante au Budget Environnement de l'exercice 2018*

**Point 10. INFORMATIONS – LANCEMENT/DÉVOLUTION DE MARCHÉS PUBLICS (EM)**  
*est informé du lancement de marchés publics.*

Guebwiller, le 6 juillet 2018

Le Président

Marc JUNG

